

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 5 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2024-11 : SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer le fonctionnement du service technique, pendant la période d'activité la plus intense (entretien des espaces verts) et en raison d'un surcroît d'activité (déménagement de l'école de Dallet en juillet-août), il est proposé au conseil municipal de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> mai à 30 septembre 2024

- 1 poste d'adjoint technique polyvalent
- missions : entretien des espaces verts, préparation des manifestations, déménagement de l'école, entretien des bâtiments, de la voirie etc
- à temps complet : 35/35<sup>ème</sup>
- du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Mur sur Allier le 5 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean DELAUGERRE